



COMMUNE DE REAUMUR

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 8 mars 2021**

Convocations envoyées le jeudi 25 février 2021.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe PARPAILLON est désigné Secrétaire de Séance.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 février 2021.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N° 2021-16 : Personnel communal – Mise à disposition du personnel technique communal auprès de la Résidence Autonomie « MARPA Le Coteau du Lay »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ APPROUVE la mise à disposition du personnel technique communal auprès de la Résidence Autonomie « MARPA Le Coteau du Lay » de Réaumur.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer toute convention portant sur la mise à disposition du personnel technique communal, pour l'intervention sur la Résidence Autonomie « MARPA Le Coteau du Lay » de Réaumur.

N° 2021-17 : Budget principal – Avance remboursable au budget annexe « Cité du Sacré-Cœur »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement d'une avance remboursable de 95 000,00 € du budget principal vers le budget annexe « Cité du Sacré-Cœur ».

☞ AUTORISE Madame le Maire à accepter le remboursement de cette avance par le budget annexe « Cité du Sacré-Cœur » en faveur du budget principal. Ce remboursement pourra être réalisé à la fin de chaque année ou à la clôture du budget.

N° 2021-18 : Etude et vote des comptes de gestion 2020 du budget principal « Commune » et du budget annexe « Commerce »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE et APPROUVE les comptes de gestion 2020 du budget principal « Commune » et du budget annexe « Commerce ».

N° 2021-19 : Compte Administratif 2020 et affectation du résultat du budget Commerce

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Commerce, dressé par Madame Céline REVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET COMMERCE						
Résultats reportés		10 587,32 €		8 601,07 €		
Affectation en 1068		0,00 €				
Opérations de l'exercice	15 052,44 €	0,00 €	8 010,27 €	10 541,01 €		
Résultat de l'exercice	15 052,44 €			2 530,74 €		
Résultats de clôture	4 465,12 €			11 131,81 €		
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	4 465,12 €			11 131,81 €		6 666,69 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnassent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 6 666,69 €.
- reporter à l'excédent d'investissement au 001 DI la somme de 4 465,12 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 4 465,12 €.

N° 2021-20 : Compte Administratif 2020 et affectation du résultat du budget Commune

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Commune, dressé par Madame Céline REVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET COMMUNE						
Résultats reportés		8 093,31€		753 738,55 €		
Affectation en 1068		0,00 €				
Opérations de l'exercice	147 293,35 €	151 999,54 €	408 115,07 €	659 629,97 €		
Résultat de l'exercice		4 706,19 €		251 514,90 €		
Résultats de clôture		12 799,50 €		1 005 253,45 €		
Restes à réaliser	20 947,48 €	339 614,08 €				
RESULTATS DEFINITIFS		331 466,10 €		1 005 253,45 €		1 336 719,55 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 1 005 253,45 €.
- reporter à l'excédent d'investissement au 001 RI la somme de 12 799,50 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 0,00 €.

N° 2021-21 : Vote des taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ACCEPTE les taux d'imposition pour l'année 2021, à savoir :
 - 36,61 % pour la taxe du foncier bâti ;
 - 46,57 % pour la taxe du foncier non bâti.

N° 2021-22 : Etude et vote du budget primitif 2021 du budget principal « Commune »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2021 du budget principal « Commune » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 596 233,45 €
- Recettes de fonctionnement : 1 596 233,45 €
- Dépenses d'investissement : 1 703 130,66 €
- Recettes d'investissement : 1 703 130,66 €

N° 2021-23 : Etude et vote du budget primitif 2021 du budget annexe « Commerce »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2021 du budget annexe « Commerce » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 24 000,00 €
- Recettes de fonctionnement : 24 000,00 €
- Dépenses d'investissement : 19 765,12 €
- Recettes d'investissement : 19 765,12 €

N° 2021-24 : Etude et vote du budget primitif 2021 du budget annexe « Cité du Sacré-Cœur »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2021 du budget annexe « Cité du Sacré-Cœur » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 95 100,00 €
- Recettes de fonctionnement : 95 100,00 €
- Dépenses d'investissement : 95 000,00 €
- Recettes d'investissement : 95 000,00 €

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Madame le Maire lève la séance à 21h45.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 9 mars 2021,
par Madame le Maire,
Céline REYEAU

Signé électroniquement par : Céline
Reyeau
Date de signature : 09/03/2021
Qualité : Maire de Réaumur

